



Réclamation de mon nouveau bailleur de la TVA Rétroactivement

Par Jojo92

Bonjour,

Le bailleur HLM public qui était le propriétaire de mon local commercial a vendu à une société privée qui ce jour me réclame la TVA depuis le 1er janvier 2021 alors que je n'ai jamais eu à la payer car mon loyer a toujours été TTC.

Il joint à sa lettre un bordereau d'accord que je suis censé renvoyer...ce qui me parait louche

Cela me parait aberrant surtout rétroactivement...

La loi le permet-elle?

merci de votre aide

PS : je précise que la lettre me dit que je récupérerai la TVA auprès de l'état en tant que société sauf que je suis en nom propre.